



Conseil économique et social

Distr. limitée
27 novembre 2000

Original : français

Pour information

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2001

22-26 et 29 janvier 2001

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Note de pays**

Gabon

Résumé

La Directrice générale présente la note de pays concernant le programme de coopération avec le Gabon pour la période 2002 à 2006.

La situation des enfants et des femmes

1. Le Gabon, pays continental du golfe de Guinée d'une superficie de 267 667 kilomètres carrés, compte 1,2 million d'habitants, dont 73 % vivent en milieu urbain (Recensement général de la population et de l'habitat, 1993); 15 % de la population est d'origine étrangère. Depuis l'indépendance, le pays vit en paix et joue un rôle dans la dynamique sous-régionale de résolution des conflits. Les revenus du pays, provenant essentiellement de l'extraction du pétrole et du bois, génèrent un produit intérieur brut (PIB) de 4 630 dollars par habitant. En revanche, au regard de l'Indice de développement humain, le Gabon n'occupe en 1999 que le 123e rang mondial (sur 174 pays classés) et connaît de ce fait le plus fort écart mondial entre le PIB ajusté par habitant et l'IDH (-60). Ce paradoxe s'explique par une redistribution inégale des revenus du pays (83 % de la population vit en dessous du niveau du salaire minimum et plus de 20 % de la population urbaine vit avec moins d'un dollar par jour), par une faible effectivité de la dépense sociale, ainsi que par

* E/ICEF/2001/2.

** Un additif au présent rapport contenant la recommandation finale du programme de pays sera soumis à l'approbation du Conseil d'administration lors de sa deuxième session ordinaire de 2001.

un fort taux d'endettement. Le service de la dette représentait 55 % des ressources propres de l'État en 1994, contre 77,5 % en 1998. En même temps, les mécanismes de protection sociale se sont affaiblis depuis environ une décennie et l'accès aux services sociaux de base a diminué; plus de 70 % des ménages urbains pauvres vivent dans des quartiers sous-intégrés.

2. Le processus de suivi de la Convention relative aux droits de l'enfant est en cours et le premier rapport a été envoyé au Comité. L'analyse de la situation des enfants et des femmes pâtit du manque ou de la faible qualité des données statistiques. L'Enquête démographique et santé (EDS) actuellement en cours, la première du Gabon, permettra de compléter et de mettre à jour certaines données nationales.

3. Les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile sont estimés actuellement à 85 et 144 pour 1 000 naissances vivantes, respectivement, et la mortalité maternelle est 500 pour 100 000 naissances vivantes. Cette situation est due notamment au déclin de la couverture et de la qualité des services sociaux de base. Le taux de couverture vaccinale pour la diphtérie, tétanos et coqueluche (trois doses), par exemple, a chuté de 53 % au début des années 1990 à 30 % en 1999. Les données disponibles en matière de nutrition mettent en évidence une faible prévalence de l'allaitement exclusif au sein dans les quatre premiers mois (15 %) et une prévalence importante de l'anémie chez la femme enceinte (71 %).

4. Le Gabon compte des acquis notables en matière d'accès à l'éducation primaire, le taux net de scolarisation étant de 86,3 %, sans disparités de genre. Ces acquis sont atténués par la faible qualité du système éducatif, caractérisée par de forts pourcentages de redoublements (environ un tiers dans le primaire) et par un faible rendement interne. De plus, moins de 20 % des enfants accèdent aux structures d'éducation préscolaire.

5. La prévalence du VIH/sida est en forte progression. En 1995, il était estimé que 2,9 % de la population de 15 à 49 ans a été touchée; en 1999, le taux a augmenté à 6,5 % (Programme national de lutte contre le sida). La séroprévalence chez les femmes enceintes était estimée à 4 % en 1996 et le nombre cumulé d'orphelins s'élèverait en 1999 à 8 600.

6. Le nombre d'enfants ayant besoin de mesures spéciales de protection est en augmentation, suite à l'urbanisation croissante et à la pauvreté persistante, mais aussi à cause de l'attractivité que le pays présente dans le contexte de la sous-région. On a identifié principalement les enfants victimes de trafic à des fins d'exploitation du travail (au minimum 1 millier) et les enfants vivant et travaillant dans la rue. Pour les premiers, la Consultation de Libreville (février 2000) a montré le caractère sous-régional du problème et la nécessité d'une action coordonnée des pays concernés. On compte en outre environ 4 500 enfants parmi les populations réfugiées en provenance du Congo.

7. L'analyse des données désagrégées disponibles montre la persistance d'importantes disparités de genre, notamment dans le domaine de l'alphabétisation, de l'accès aux études secondaires et supérieures et de l'accès aux postes de décision. Les lois coutumières continuent à jouer un rôle dominant sur la condition de la femme. Par contre, les lois modernes, plus favorables aux droits de la femme, sont insuffisamment appliquées. Néanmoins, le Gouvernement a pris des initiatives législatives pour pallier à cette situation. Un problème important affectant les jeunes filles est la fréquence élevée des grossesses précoces et des avortements pratiqués

dans de mauvaises conditions sanitaires (environ la moitié des jeunes filles de moins de 19 ans a subi un avortement).

8. Après l'avènement du multipartisme en 1990, la société civile a connu un essor illustré par l'apparition de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG). Pourtant, à quelques exceptions près, la plupart de ces organisations et associations sont encore limitées sur le plan opérationnel.

Enseignements tirés de l'expérience récente du programme

10. La revue à mi-parcours du programme en cours a recommandé de renforcer la prise en compte de l'approche droits dans les interventions du programme. Compte tenu de la faible efficacité des services sociaux de base, il a été convenu de préserver une combinaison équilibrée entre, d'une part, les activités de plaidoyer en faveur de l'application des droits, et, d'autre part, une contribution directe du programme au renforcement des services de base et des capacités nationales.

11. Depuis 1993, date d'ouverture du bureau UNICEF à Libreville, plusieurs leçons peuvent être tirées de l'expérience de la coopération : a) la nécessité de focaliser davantage les interventions afin qu'elles s'ajustent mieux aux moyens limités du programme et permettent une plus grande efficacité; b) la valeur ajoutée liée au renforcement des mécanismes de coordination entre les départements du Gouvernement, comme démontré par le succès de l'Atelier national sur le suivi de l'Initiative 20/20; c) l'importance de s'assurer de la disponibilité de prérequis, notamment législatifs et politiques, avant la mise en oeuvre de certaines interventions, pour assurer une meilleure faisabilité et pérennité (par exemple, pour la mise en oeuvre de l'Initiative de Bamako); et d) l'importance de créer de nouveaux liens avec la société civile pour renforcer et améliorer la réponse aux problèmes des enfants et des femmes.

Stratégie proposée pour le programme de pays

12. Le programme de pays 2002-2006 s'inscrit dans le cadre de l'Accord de base de coopération signé cette année. Il s'appuie, d'une part, sur les priorités d'action et les politiques nationales du Gouvernement, notamment la réflexion stratégique Gabon 2025, la déclaration de politique du Gouvernement et les lois d'orientation sectorielles, et, d'autre part, sur les orientations stratégiques de l'UNICEF, notamment le plan à moyen terme et le Nouvel agenda pour l'enfance. Le programme bénéficiera également, durant sa finalisation, des résultats de certains processus en cours, tels que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (« PRSP ») et les résultats de l'EDS.

13. Le but du programme est d'appuyer les efforts nationaux pour la réalisation des droits des enfants et des femmes, conformément aux principes de la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Les objectifs généraux contribueront à : réduire les taux de mortalité infantile, infanto-juvénile et maternelle; assurer un développement physique et psychique harmonieux et une éducation de qualité pour tous les enfants; et réduire le nombre et protéger les enfants en circonstances particulièrement difficiles.

14. Le programme proposé favorisera la continuité de certaines activités clefs du programme en cours : suivi de l'application des Conventions, suivi de l'Initiative 20/20, développement des stratégies de lutte contre le trafic des enfants, renforcement des services sociaux de base et éradication de la poliomyélite. Il s'adressera en même temps à certaines priorités émergentes et pertinentes dans le contexte gabonais, notamment, l'évolution de l'épidémie VIH/sida et les problèmes spécifiques aux adolescents et aux jeunes. Le programme favorisera également l'adoption de l'approche intégrée en faveur du jeune enfant, afin de prendre en compte simultanément les dimensions survie, développement et protection indispensables à son épanouissement.

15. Le programme de coopération appuiera certaines interventions au niveau national et d'autres au niveau local en s'assurant autant que possible de leur convergence et de leur synergie. Le partenariat en cours et la complémentarité des interventions avec celles des différents bailleurs de fonds seront renforcés. De nouvelles alliances seront créées, notamment avec les ONG et dans certains cas avec les pays de la sous-région (par exemple pour assurer une réponse concertée à certains problèmes à caractère régional, tels que le trafic d'enfants).

16. Le programme de coopération s'appuiera sur quatre grandes stratégies : plaidoyer, pour favoriser l'application des deux Conventions, pour renforcer les alliances et le partenariat et pour susciter une meilleure utilisation des ressources nationales; renforcer des capacités nationales, décentralisées et locales; fournir des services de base de qualité, en accordant une attention particulière à l'accès aux services des groupes les plus défavorisés; et renforcer les capacités de la société civile, afin de permettre une plus grande participation communautaire. Il sera composé de deux programmes.

17. Le *programme intégré d'intervention en milieu urbain* sera développé dans une zone urbaine et périurbaine délimitée. Dans cette zone, il visera la réduction de la mortalité et morbidité infantiles et infanto-juvéniles et l'amélioration du développement psychosocial du jeune enfant, à travers un paquet de soins intégrés pour la survie et le développement de la petite enfance. Il contribuera également à améliorer les capacités des enfants et adolescents à se préparer à la vie et à prévenir l'infection du VIH/sida, notamment à travers le développement en milieu scolaire d'activités de communication pour la promotion des changements de comportements. Il attachera une attention particulière au renforcement du suivi, ainsi qu'à l'évaluation de l'impact et des coûts des interventions, afin de contribuer à la formulation de modèles répliquables de développement durable en milieu urbain.

18. Le *programme plaidoyer et développement des politiques sociales* a pour objectif d'appuyer l'effort national d'adoption, mise en oeuvre, suivi et évaluation des politiques sociales et la promotion des réformes en faveur des enfants et des femmes. Il visera également l'augmentation des performances d'ensemble du programme de pays. Ce programme soutiendra l'élaboration d'une politique nationale en faveur de l'enfant. Il poursuivra l'appui au suivi de l'Initiative 20/20 et à la mise en oeuvre du plan national d'action. Un volet important sera consacré à l'appui au suivi des conventions et engagements internationaux du pays, notamment : l'application des deux Conventions, le développement des stratégies de lutte contre le trafic d'enfants en rapport avec la lutte contre la pauvreté et l'atteinte de l'objectif de l'éradication de la poliomyélite.

19. Les coûts transversaux contribueront à couvrir certains coûts de personnel et opérationnels, ainsi que la réponse initiale aux urgences. Il convient de signaler également que le Gouvernement verse annuellement une contribution directe au programme de pays, conformément aux prévisions du Plan-cadre d'opérations, et dont l'utilisation sera précisée durant la finalisation du programme.

Montant estimatif du budget

Montant estimatif du programme de coopération, 2002-2006^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Intervention en milieu urbain	1 400	1 300	2 700
Plaidoyer et développement des politiques sociales	600	1 140	1 740
Coûts transversaux	1 100	560	1 600
Total	3 100	3 000	6 100

^a Ces chiffres sont indicatifs et sujets à modification une fois que les données financières globales seront connues.